

II

*Le Ministre fédéral des Affaires étrangères de la République fédérale
d'Allemagne à l'Ambassadeur du Canada*

DER BUNDESMINISTER
DES AUSWÄRTIGEN

III A 4-83.71/0-91.20

Bonn, le 10 décembre 1965

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note du 10 décembre 1965 dont la teneur suit:

«J'ai l'honneur de me référer à l'Échange de Notes du 4 septembre 1959 concernant le paragraphe 2 de l'Article II de l'Accord entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne relatif aux transports aériens, signé à Ottawa le même jour, et de proposer au nom de mon Gouvernement la conclusion de l'arrangement suivant, modifiant ledit Échange de Notes: A la partie II, troisième colonne, le mot «Düsseldorf» est remplacé par le mot «Frankfort».

Si le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne accepte cette proposition, j'ai l'honneur de suggérer que la présente Note et la réponse de Votre Excellence faisant part de l'assentiment de votre Gouvernement constituent entre nos deux gouvernements un arrangement qui entrera en vigueur à la date de votre réponse.»

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne accepte la proposition énoncée dans votre note ainsi que votre suggestion suivant laquelle votre Note et la présente réponse constitueront entre nos deux Gouvernements un arrangement qui entrera en vigueur à la date de la présente réponse.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

Son Excellence M. John K. Starnes

SCHRÖDER

Ambassadeur du Canada

Bonn.